

PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE ET IMPOSITION

En complément au Communiqué NB Vol. 15, n° 1, publié en janvier 2012, voici le résumé des primes d'assurance-maladie et imposition pour l'ensemble des provinces canadiennes.

Alberta	Aucune prime / imposition
Colombie-Britannique	Employé seulement 64 \$/mois Employé et une personne à charge 116 \$/mois Employé et plus d'une personne à charge 128 \$/mois
Île-du-Prince-Édouard	Aucune prime / imposition
Manitoba	Masse salariale jusqu'à 1,25 million \$: exonéré Masse salariale entre 1,25 million \$ et 2,50 millions \$: 4,30 % du montant en sus de 1,25 million \$ Masse salariale de plus de 2,50 millions \$: 2,15 % (1,25 million \$ n'est pas exonéré)
Nouveau-Brunswick	Aucune prime / imposition
Nouvelle-Écosse	Aucune prime / imposition
Nunavut	Aucune prime / imposition
Ontario	➤ Impôt-santé des employeurs (ISE) : 0,98 % à 1,95 % ⁽¹⁾ de la rémunération annuelle brute ➤ Contribution-santé de l'Ontario ⁽²⁾
Québec	➤ Cotisation au Fonds des services de santé : 2,70 % à 4,26 % de la masse salariale totale ➤ Contribution-santé : 200 \$ par adulte
Saskatchewan	Aucune prime / imposition
Terre-Neuve-et-Labrador	Masse salariale au-delà de 1,2 million \$: 2,00 %
Territoires du Nord-Ouest	Aucune prime / imposition
Yukon	Aucune prime / imposition

⁽¹⁾ Vous pourriez être admissible à une exonération de l'ISE sur la première tranche de 400 000 \$ de frais de personnel si vous êtes un employeur du secteur privé ou recevez du financement public sans toutefois être sous l'autorité du gouvernement.

⁽²⁾ Aucune cotisation n'est prélevée sur un revenu imposable inférieur à 20 000 \$